

nête, vient de dire que tous les gens qui siègent de ce côté siégeaient de son côté. Je n'ai jamais siégé de ce côté.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je ferai remarquer à l'honorable député de Trois-Rivières que sa question de privilège n'est pas fondée et que l'honorable député de Saint-Hyacinthe a la parole.

L'hon. M. Ricard: Quelle est la situation dans la province de Québec, monsieur l'Orateur? On y comptait, au mois d'octobre 1970, 159,000 chômeurs. Il s'agit d'un championnat dont je ne me réjouis pas. Au Québec, 8,8 p. 100 de la population ouvrière est en chômage.

Il incombe aux députés de l'opposition d'appeler l'attention des ministériels sur leurs responsabilités et de leur faire assumer. En se référant à leurs discours passés, il est clair qu'ils ont la responsabilité de procurer des emplois à ceux qui veulent travailler et, malgré tout, 159,000 personnes sont sans travail dans la province de Québec.

Ce qui est pis encore, monsieur l'Orateur, c'est que les prévisions pour les mois d'hiver sont encore plus sombres. On estime, dans certains milieux, qu'il y aura de 750,000 à 800,000 chômeurs au Canada. Sommes-nous justifiés de pousser les hauts cris et de demander aux honorables ministres et aux députés d'en face de faire quelque chose pour enrayer le chômage, plaie hideuse de notre société?

• (8.50 p.m.)

Il est également inquiétant de constater que les périodes de chômage s'allongent. Au mois d'octobre 1970, 74,000 chômeurs étaient en chômage pour une période de quatre à six mois. Ceci représente 18 p. 100 des chômeurs dans cette catégorie. Pour la période correspondante, l'an dernier, il y en avait 42,000, ce qui représentait seulement 13 p. 100 des chômeurs.

Quant à ceux qui chôment depuis plus de six mois, on en dénombrait 72,000 en octobre, soit 17 p. 100 des chômeurs, alors qu'en octobre 1969, 46,000 étaient dans cette catégorie, soit 15 p. 100, et les discours enflammés, les discours d'apaisement venant de l'autre côté de la Chambre ne réussiront pas à réfuter ces faits fondés sur les données du Bureau fédéral de la statistique.

Dans le domaine de la construction, on accuse 34,000 pertes d'emploi au mois d'octobre 1970; chez les travailleurs de la forêt, il existe 10,000 emplois de moins qu'en septembre dernier.

Et qui est responsable de cette situation? On se souviendra que pour combattre l'inflation, le gouvernement actuel a trouvé cette solution, savoir créer le chômage et, de cette façon, faire la guerre à l'inflation sur le dos de l'ouvrier, du cultivateur, du citoyen à revenu modeste. C'est une façon inhumaine—je le répète, à la suite de mon chef qui l'a dit plusieurs fois à la Chambre—de régler la situation, et le gouvernement n'a pas à s'en réjouir. Le gouvernement, au lieu de présenter à la nation une politique d'expansion, n'a trouvé rien d'autre que d'appliquer des mesures restrictives dans le but de créer des sans-travail.

Je m'en voudrais de ne pas profiter des quelques minutes qui me restent pour appeler une fois de plus l'atten-

[M. Mongrain.]

tion du gouvernement sur la situation qui prévaut dans ma circonscription.

Monsieur l'Orateur, je répète, peut-être pour la 20^e fois, que 20 p. 100 de la force ouvrière de la région de Saint-Hyacinthe est en chômage. Quelles sont les causes de cette situation? La fermeture d'usines, la réduction du personnel à cause de la concurrence étrangère et l'effet néfaste du refus du ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) de reconnaître comme zone désignée la région de Saint-Hyacinthe, qui possède tous les critères voulus pour l'être. Le conseil municipal de la cité de Saint-Hyacinthe, le front commun de la cité de Saint-Hyacinthe et moi-même avons fait des instances auprès du ministre, mais nous avons toujours essuyé un refus.

Je disais, il y a quelques instants, que des usines ont été fermées dans la région de Saint-Hyacinthe. Selon une étude faite par le Conseil de développement social Richelieu-Yamaska au cours de l'été dernier, il est établi que nous avons perdu, de 1964 au 1^{er} mars 1970, dix industries qui procuraient du travail à au moins 494 employés.

Dans le domaine de la chaussure, nous avons également perdu au moins une industrie qui employait plusieurs centaines de travailleurs. Selon cette étude, nous avons perdu la part à laquelle la région de Saint-Hyacinthe aurait eu droit de s'attendre, si elle avait été traitée justement par le gouvernement fédéral.

Je voudrais relever quelques passages de cette étude, afin de faire consigner au hansard ce que les gens de chez nous pensent du refus du gouvernement de faire de la région de Saint-Hyacinthe une zone désignée. Après avoir fait une étude des raisons pour lesquelles le gouvernement fédéral n'a pas accepté que la région de Saint-Hyacinthe-Drummondville soit choisie pour y aménager l'aéroport international, on peut lire dans les conclusions de cette étude, et je cite:

Le gouvernement fédéral, tant pour des raisons techniques qu'économiques, n'a pas répondu favorablement à la demande de la province de Québec en faveur de la région maskoutaine. Nous osons croire qu'aucune considération d'ordre politique n'est intervenue pour que la région de St-Hyacinthe soit écartée, et pour l'aéroport et pour la désignation des régions.

Et plus loin, on peut lire:

A l'appui de cet espoir, mentionnons que l'usine «Snow Jet», qui aurait immédiatement créé plus de sept cents emplois, s'est installée à Drummondville, et non à St-Hyacinthe, pour la seule raison que les avantages économiques étaient supérieurs dans la première région.

Voilà, à mon sens et selon le jugement des gens de chez nous, une injustice à l'égard de notre région. Je voudrais à nouveau appeler l'attention des députés et, en particulier, des responsables dont le ministre de l'Expansion économique régionale, afin que cette injustice soit corrigée dans le plus bref délai possible.

On a souvent répété aujourd'hui que l'honorable ministre des Finances (M. Benson) avait annoncé une série de mesures qui avaient déjà été prises pour remédier à la situation. Il faut reconnaître que si ces mesures ont réellement été prises, elles étaient insuffisantes, puisque le taux de chômage, d'un mois à l'autre, ne va qu'en augmentant. Il appartient à ceux qui occupent les banquettes ministérielles de voir à ce que cette situation dégradante pour les ouvriers soit éliminée, et ce le plus rapidement possible.